



### Question d'assurabilité n° 2 sur les maladies préexistantes

2. Est-ce que la personne à assurer a, au cours des **5 dernières années** :

- consulté un médecin ou autre praticien;
- reçu des traitements;
- été hospitalisée; **ou**
- pris des médicaments

pour **l'une ou l'autre** des raisons suivantes :

